

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

L'an deux mille seize, le onze juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, faute de quorum le 07 juillet 2016, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

**Etaient présents :** Mmes Sylvie FEUILLADE, Nadine DURAND, Pascale GERVAIS BORDIER, Mireille TOURAILLES

MM. François GRANIER, Olivier PLANARD, Guillaume PIC, Geert SCHILTMANS.

**Etaient excusés :** MM. Hugues ALORY, Yohan FELICIEN

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Mireille TOURAILLES, ayant été désignée, prend place au bureau.

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Avancement des travaux de BRL
- Virement de crédit pour logiciel
- Facturation SPI
- Organisation cérémonie du 14 juillet
- Transports scolaires
- Finalisation du projet d'aménagement de l'appartement et du secrétariat
- Questions diverses

### I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

A l'unanimité (08 votants) le procès-verbal de la séance du 23 mai 2016 est adopté. Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu est affiché en mairie et diffusé aux conseillers par voie télématique ou postale.

### II. Avancement des travaux de BRL (2016/0031) :

Monsieur le Maire informe le conseil que pour permettre l'extension du réseau hydraulique régional sur le territoire Nord Sommiérois, la société BRL a implanté la canalisation sur le chemin communal au droit des parcelles C149 à C172.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les travaux réalisés par la société BRL
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant y compris une autorisation d'implantation de canalisation sur le chemin communal au droit des parcelles C149 à C172.

Présents : 08 Votants : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

### III. Virement de crédit pour logiciel (2016/0032) :

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2016 étant insuffisants pour l'achat d'un logiciel d'état civil, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Sur le budget M14

#### Section dépenses de fonctionnement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 023 → + 600,00 €

#### Section dépenses d'investissement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 2051 → + 600,00 €

#### Section recettes de fonctionnement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 74127 → + 600,00 €

#### Section recettes d'investissement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 021 → + 600,00 €

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Présents : 08 Votants : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

## **IV. Facturation SPI :**

Monsieur le Maire présente au conseil la facture SPI Graphic concernant la fourniture de plans de zonage pour le PLU. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de contester cette facture, les prestations réalisées ne correspondent pas à la facturation établie.

## **V. Organisation cérémonie du 14 juillet :**

Le rendez-vous est donné le 14 juillet à 10h45 pour la mise en place.

## **VI. Transports scolaires :**

Après réunion avec le conseil départemental et les compagnies d'autobus, les bus scolaires n'emprunteront plus le parking privé du restaurant « Le Castellas ».

## **VII. Finalisation du projet d'aménagement de l'appartement et du secrétariat :**

Monsieur le Maire présente au conseil les différents devis établis pour le projet d'aménagement de l'appartement et du secrétariat de mairie. Le conseil municipal approuve les aménagements présentés. La création d'une porte avec accès handicapé sera réalisée dans la salle du conseil municipal.

## **VII. Questions diverses :**

Pour le chantier d'insertion, le conseil propose de demander le débroussaillage de Jouffe.  
Pour l'appel à projet du SMEG, l'enfouissement des réseaux sur la RD6110 a été retenu.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 20.